

Déchets : des efforts collectifs pour compenser la hausse des coûts

Pour réduire l'impact de nos déchets sur l'environnement et la santé, la réglementation vise à diminuer les quantités enfouies et à mieux valoriser. De ce fait, les coûts de traitement ne cessent d'augmenter.

- L'**enfouissement des sacs noirs** passe de 134,09 € à **154,44 € TTC la tonne en 2021**, (notamment en raison de la TGAP –Taxe Générale sur les Activités Polluantes- qui sera **multipliée par 3,6** en quelques années : 18€/tonne en 2020, 30€ en 2021... 65€ en 2025) ; cette hausse représente environ **73 000 € supplémentaires en 2021**.
- La prestation de **tri des sacs jaunes** au centre de tri de Millau passe de 42,57 € en 2020 à **86,04 € TTC la tonne en 2021**. Cette hausse représente **34 000 € supplémentaires**.

D'autre part, la filière de recyclage dans son ensemble connaît des difficultés d'écoulement des matières issues du tri entraînant une baisse des cours et, pour la collectivité, une **baisse des recettes** liées à la revente des matériaux collectés (papier, carton, verre, métaux ...).

Face à l'explosion des coûts, la gestion des déchets est l'affaire de tous

A la Communauté de Communes des Causses à l'Aubrac : une ligne de conduite en faveur du tri et de l'optimisation des tournées

Le choix des élus est de réduire au maximum la répercussion sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Pour compenser l'inévitable hausse des coûts de «TRAITEMENT», la collectivité ne peut agir, pour réaliser des économies, que sur le fonctionnement de la «COLLECTE».

Ainsi, des points de collecte et des circuits sont modifiés pour :

- Créer les conditions favorables au tri : les bacs jaunes placés près des bacs d'ordures ménagères **facilitent le tri par les habitants**,
- Apporter le **même niveau de service** sur le territoire intercommunal,
- Améliorer l'**efficacité du service** et diminuer la pollution : gagner en temps, en kilométrage, optimiser les quantités collectées par tournée et les vidages, éviter les arrêts du camion au niveau de bacs peu remplis, réduire les gaz à effet de serre.

Pour encourager le tri du **verre**, des colonnes récup'verre supplémentaires sont en cours d'implantation.

Les horaires d'ouverture des déchèteries sont largement étendus pour permettre l'apport des **déchets encombrants ou spécifiques**.

Actifs et partenaires, les habitants sont au coeur du tri et du financement de leurs déchets

L'économie sur la collecte doit nécessairement être accompagnée d'efforts pour faire évoluer certaines habitudes. De nombreux déchets, faute d'être déposés au bon endroit, occasionnent un surcoût.

Par exemple, trop de **bouteilles en verre** se trouvent encore dans les bacs noirs ou jaunes ! Le surcoût est de 32740 € en 2019. Déposées dans la colonne récup'verre et recyclées, le coût aurait été seulement de 2465 €, et la Ligue départementale contre le cancer, partenaire du recyclage du verre, aurait perçu un soutien de 434 €.

Autres déchets qui, s'ils sont bien triés, sont recyclés avec un coût bien moindre : **bois, cartons et appareils électriques et électroniques** à la déchèterie, **vêtements et linge de maison propres et secs** dans les conteneurs Le Relais.

Les **déchets compostables, alimentaires et du jardin**, en 2019, ont pesé 869 tonnes en 2019 et coûté 116 525 € (hors coût de collecte des conteneurs).

Vous avez des doutes sur le tri, vous cherchez des informations sur le compostage, rendez-vous sur le site internet de la Communauté de communes : www.caussesaubrac.fr ou téléphonez au 05 81 63 05 92.